

Procès-verbal N°25 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	19/02/26
À :	10H
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO. Martine JOLY Mrs Léonard INNIANTONI, Jean-Louis DELFIEU, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	Mr Michel COLLADO
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 24 du 12/02

Rappel

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

LORS DES PLATEAUX DE U6 à U10/U11 : LE CONTROLE DES LICENCES EST OBLIGATOIRE AVANT LE DEBUT DES PLATEAUX.

FAL Non rempli / Absence feuilles de plateau / Forfait (prévenu ou non) la commission contrôlera ses points et amendera selon le cas .

Défis Technique (à télécharger dans documents / compétitions)

- Défis 2em Trimestre « Conduite de Balle » Dates : 17-24-31- Janvier /7-14 Février
- Défis 3em Trimestre « 1C1 Gardien » 14-21 Mars / 11-18 Avril (D2-D3-D4)

Championnat U12/U13

Equipes qualifiées pour la finale départementale FESTIVAL PITCH du SAMEDI 28 MARS à BEAUCAIRE

DE 8H30 à 17H30

_BEAUCAIRE -ST MARTIN-N GAZELEC-REGORDANE-LE GRAU DU ROI-NIMES OL-SOMMIERES-MARGUERITTES
S LEVANT-BAGNOLS PONT-N LASALLIEN (jonglerie)-ROUSSON-ALES-ACADEMIS-LAUDUN-MONOBLET.

UNE REUNION EN VISIO SERA ORGANISE LE LUNDI 16 MARS à 19H00

- Point sur le règlement
- Tirage au sort du 1er Tour
- Présence obligatoire du responsable de l'équipe
- un jeux de maillots sera offert par le District

Championnat U13 à 11

➤ **Retour CSR /INFORMATION :**

Match n° 55314171 : du 31/01/2026

US LA REGORDANE 1 (563664) / BAGNOLS PONT 1 (548837)

CONFIRME le résultat acquis sur le terrain

ATTENTION

Défis 3em Trimestre : UNIQUEMENT U13 à 11 et U12/U13 D1 / U12 ESPOIR et U12 D1
(Fiche à télécharger dans documents / compétitions)

Championnat U12

LA FINALE JP ROUX SE DEROULERA SUR LES INSTALLATIONS DE UCHAUD LE SAMEDI 18 AVRIL DE 8H30 à 17H30

- **Forfait Général : Art 24 des RG du District**

U12 D4 POULE

Suite aux forfaits de l'équipe de VENEJEAN

1. forfait du 31/03 Langlade
2. forfait du 07/02 Cavillargues
3. forfait du 14/02 Bagnols Pont

est déclarée FORFAIT GENERAL.

Amende 80€ à Vénéjan.

Foot Animation - U10 à U10/U11

- **Beaucaire** : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 9h30**
- **Nîmes Ol** : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 14h00**
- **Cavillargues** : Plateaux U10/U11 : **Début 9h30**

- **Forfait / Art 24 des RG : Amende 30€**

AS Auzonnet U10/U11 PI 47 : 30€

Théziers U10/U11 PL 44 : 30€

- **Retrait Equipe / Art 59 des RG : Amende 30€**

St Martin de Valgalgues U8/U9 PI 29 : 30€

Foot Animation - U6 à U8/U9

- **FORFAIT Art 24 des RG**

S Levant U8 PL 12 : 30€

Bouillargues U8/U9 PL 12 : 30€

Bellegarde U8/U9 PI 45 : 30€
Cabassut U8/U9 PI 2 : 30€
Sommières U8/U9 PI 21 : 30€

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : **Début 13h30**
Sommières : Plateaux U6 à U9 : **Début 13h30**

Foot Animation - FEMININES

Rappel : Pitch Féminin 1er Tour le Samedi 14 Février 2026 : UNIQUEMENT DES U12/U13 (3 U11 MAX) POURONT PARTICIPER à CE TOUR DE PITCH.

RAPPEL : JOURNEE DES CAPITAINES FEMININES : SAMEDI 21 FEVRIER

LA FINALE DEPARTEMENTALE DU GARD/LOZERE DU DIMANCHE 29 MARS (lieu à définir)

AVEC AUDE/PO/HERAULT : 3 EQUIPES DU GARD/LOZERE PARTICIPERONT à CETTE FINALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

